

**Cfdt:****BNP PARIBAS**

24 juin 2025

**Julie LEQUEUX**
Déléguée Syndicale Nationale
06 60 68 60 35**Cédric GRENIER**
Délégué Syndical National Adjoint
06 67 92 25 69**Stefan DESBOURDES**
Délégué Syndical National Adjoint
06 68 24 35 41**Chantal MARCHAND**
Représentante Syndicale Nationale
06 99 33 92 51**Alexandre BOUAT**
Représentant Syndical National Adjoint
06 98 54 83 53

ABSENCES AUTORISÉES

La CFDT a négocié un accord Groupe pour harmoniser les droits d'absence des salariés de la SA et des filiales : mariages, décès, période de congés obligatoires, quelques modifications ont été faites et seront faites à partir de 2026. On fait le point !

PÉRIODE DE PRISE DE CONGES OBLIGATOIRES

15 mai au 15 octobre

COMMENT BÉNÉFICIER D'UN JOUR DE FRACTIONNEMENT ?

Pour obtenir un jour de congé supplémentaire par an, il faut poser 5 jours ouvrés consécutifs de congés payés (CA) en dehors de la période de vacances scolaires de sa zone et en dehors de la période de congés obligatoires.



JOURS D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

| Evènement (à partir du 1er janvier 2026) | Nombre de jours |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Mariage ou PACS | 5 |
| Mariage de son enfant | 2 |
| Mariage de son père ou de sa mère | 1 NEW |
| Mariage de son frère ou sa sœur | 1 NEW |
| Décès de son enfant ou de l'enfant du conjoint/concubin/partenaire de pacs | 12/14* |
| Décès d'un autre descendant | 2 |
| Décès du conjoint/concubin/partenaire de pacs | 5 |
| Décès de son père ou de sa mère | 3 |
| Décès de son frère ou de sa sœur | 3 |
| Décès d'un beau parent (parent du conjoint ou les conjoints de ses parents) | 3 NEW |
| Décès d'un grand-parent | 2 |
| Décès d'un beau-frère ou d'une belle-sœur (y compris frère/sœur du conjoint/concubin/partenaire de pacs) | 1 |

*12 jours ouvrés pour le décès d'un enfant ou 14 jours ouvrés lorsque l'enfant est âgé de moins de 25 ans et quelque soit son âge si l'enfant décédé était lui-même parent. Cette autorisation d'absence se cumule avec le congé de deuil de l'enfant prévu par la réglementation.

EFFECTIF DES MAINTENANT : NOUVELLES MODALITES D'OCTROI ET PRISES DES JOURS

Les autorisations d'absence sont décomptées en jours ouvrés **quel que soit son temps de travail.**

NEW Les autorisations d'absence supérieures à 2 jours **peuvent être fractionnées** par journée complète.

NEW Les autorisations d'absences en raison d'un mariage peuvent être prises **dans les 2 semaines autour de l'évènement, ou dans le mois suivant** pour les absences liées à un décès.

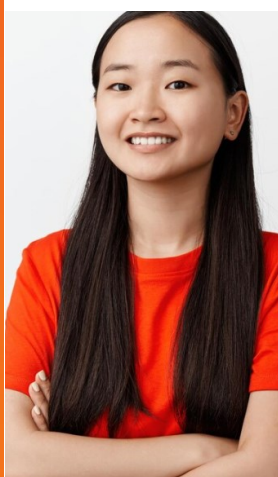
NEW Dans le cadre d'un décès, **possibilité de modifier sa période de repos** (CA, RTT) pour bénéficier des autorisations d'absences prévues.

NEW **Cumul possible** des autorisations d'absence pour PACS et mariage (avec la même personne) dans la limite de 8 jours.



ALLOCATION SPECIALE FAMILIALE (ASF)

ASF : Cette prime annuelle peut être versée pour vos enfants à charges fiscalement



| Age de mon enfant à charge fiscale au 31/12 de l'année en cours. | Un salaire au foyer ou Deux salaires BNPP SA (*) (* Une seule allocation par enfant) | Deux salaires au foyer et Conjoint non BNPP SA |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| De la naissance à 5 ans entre le 01/01 et le 31/12 de l'année en cours | 176,14€ | 107,02€ |
| De 6 ans à 10 ans entre le 01/01 et le 31/12 de l'année en cours | 210,39€ | 168,53€ |
| De 11 ans à 18 ans entre le 01/01 et le 31/12 de l'année en cours | 257,95€ | 230,21€ |
| De 19 ans à 24 ans entre le 01/01 et le 31/12 de l'année en cours | 340,40€ | 305,36€ |

CONDITIONS D'OCTROI : Etre salarié en CDI ou CDD présents le 31 mai et avec une ancienneté minimum d'un an dans le Groupe BNP Paribas.

Etre parent d'un enfant à charge fiscale de moins de 25 ans ou sans conditions d'âge en cas de situation de handicap.

ET TOUJOURS LES DROITS SUIVANTS :

| Evènement | Nombre de jours |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Survenance d'un handicap ou de pathologie spécifique chez son enfant | 5 |
| Déménagement à son initiative | 2 |
| Déménagement à l'initiative de la banque (cumulable avec autre déménagement) | 2 |
| Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française (pour soi ou son conjoint) | 0,5 |

| | NOMBRE DE JOURS OUVRÉS | | |
|---------------------------------------|------------------------|-----------|----------------|
| | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants et + |
| Enfant malade (par année glissante) | 6 | 9 | 12 |
| Enfant hospitalisé (par année civile) | 2 | 2 | 2 |

Pour un enfant en situation de handicap (quel que soit son âge mais à charge fiscalement), vous pouvez bénéficier d'un jour supplémentaire pour enfant malade et d'un jour supplémentaire pour hospitalisation.



Cfdt:

BNP PARIBAS

CONGÉS PARENTALITÉ

Pour bénéficier d'un maintien de salaire pendant les congés de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant : il faudra répondre à une ancienneté de 6 mois.

[Cliquez ici](#) pour lire l'accord dans son intégralité

